

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Annie Samuel

<https://www.cadre21.org/membres/bb6a726966189eb0b373a321>

Date d'obtention : 2022-09-28 13:38:45

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

qu'il ne faut jamais regarder le contenu des appareils électroniques. De suivre les étapes une a une afin d'effectuer une intervention efficace.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Plus que vous pensez. Revoir au complet notre protocole de la violence car notre école banalise la violence sur tout les points et en intervenant pas on crée une immense détresse chez les victimes et l'on donne du pouvoir a l'agresseur.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

ne pas aller trop loin et respecter le protocole.